

LE SYNDICAT DÉPOSERA UNE PLAINTE DEVANT LA COMMISSION DU TRAVAIL

—AFFICHAGE INTRANET CONCERNANT LE PROJET D'ARMEMENT À L'ASFC

Août 2007

La direction de l'ASFC a informé le personnel des répercussions de la mise en oeuvre du projet d'armement de ses agentes et agents sans respecter son obligation de négocier de bonne foi.

Le printemps dernier, notre équipe de négociation a signalé au Conseil du Trésor que le projet d'armement à l'ASFC et ses répercussions potentielles sur les membres de l'AFPC devaient être examinés dans le cadre de la présente ronde de négociations. À cette fin, notre équipe a demandé à l'ASFC de lui fournir des explications complètes au sujet du plan de mise en oeuvre de son projet. À la fin de notre séance de juin, l'employeur n'avait toujours pas fourni toutes les informations demandées.

Le mois dernier, l'ASFC a affiché des renseignements via intranet précisant ce à quoi pouvait s'attendre le personnel qui échoue au nouvel examen requis ou refuse de s'y soumettre. **Le statut des employées et employés qui échouent à l'examen, sont incapables d'y participer, ou refusent de s'y soumettre ou de porter une arme doit faire l'objet de négociations.** Notre syndicat n'a conclu aucune entente avec le Conseil du Trésor à ce sujet. En fait, nous attendons toujours les renseignements qui permettront aux parties d'examiner ces questions. En communiquant aux membres du syndicat le résultat des négociations alors qu'elles n'ont même pas commencé, l'employeur a agi de mauvaise foi. Nous allons donc déposer une plainte auprès de la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

Les répercussions du projet d'armement des membres syndiqués à l'ASFC doivent être négociées à la table de négociation, et elles le seront. Nous l'avons signifié au Conseil du Trésor et, en vertu de la loi, il est tenu de négocier avec nous toutes modifications apportées aux conditions de travail des membres de l'AFPC à l'ASFC.

Notre équipe retournera à la table cet automne. Nous espérons que le Conseil du Trésor fera ce qui s'impose et conviendra d'un libellé contractuel qui prévoit certaines mesures d'adaptation et protège totalement la sécurité d'emploi de tous les membres de l'AFPC travaillant à l'ASFC.

Si vous avez des questions, communiquez avec votre déléguée syndicale ou délégué syndical, ou avec un membre de votre équipe de négociation.

L'AFPC à l'ASFC
Solidaires pour un contrat équitable



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

